



CPAS Fourons
Place communale 1
3798 FOURONS
INS: 73109

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Guy Ernon, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven, Michaël Henen, Rik Tomsin, Marie-Noëlle Kurvers, Anne-Sophie Roijen, Lizzy Buijsen-Baillien: conseillers
Hilde Broers: président
Erika Brouwers: directeur général f. f.

4. Intervention frais de séjour centre de soins résidentiels - 2021

Le conseil

LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE,

Vu les articles de la loi des CPAS du 8 juillet 1976 qui restent d'application;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Vu le décret de gouvernance du 7 décembre 2018;

Vu le décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017;

Vu l'arrêté du Conseil de l'aide sociale du 17 décembre 2013, tel qu'il a été adapté par l'arrêté du 28 janvier 2014 relatif au Règlement pour l'intervention du CPAS dans les frais de séjour d'une maison de repos;

Considérant que ledit règlement est expiré le 31 décembre 2019;

Considérant que le Gouvernement flamand élaborerait une réglementation relative à une intervention dans les factures du centre de soins résidentiels;

Considérant que pour ce motif, dans sa séance du 19 décembre 2019, le conseil a prorogé le règlement pour la durée d'un an (jusqu'au 31.12.2020), dans l'attente de l'élaboration de l'Accord de gouvernement flamand à ce sujet;

Considérant qu'à ce jour la question reste en suspens et qu'il est proposé de proroger à nouveau le règlement d'un an jusqu'au 31.12.2021;

ARRETE

Voix pour: 9 Guy Ernon, Hilde Broers, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven,
Michaël Henen, Rik Tomsin, Marie-Noëlle Kurvers, Anne-Sophie Roijen,
Lizzy Buijsen-Baillien

Voix contre: 0

Abstentions: 0

Article 1^{er} Le conseil approuve la reconduction jusqu'au 31.12.2021 inclus du Règlement relatif à l'intervention du CPAS dans les frais de séjour d'une maison de repos, tel qu'il a été approuvé par l'arrêté du Conseil de l'aide sociale du 17 décembre 2013 et adapté par l'arrêté du 28 janvier 2014.

Pour le Conseil de l'aide sociale

Par règlement

(Signé) Erika Brouwers
directeur général f. f.

Les membres

(Signé) Hilde Broers
président

Pour extrait certifié conforme du procès-verbal approuvé séance tenante

Erika Brouwers
directeur général f. f.

Hilde Broers
président